

Organisation de la Patrouille Canadienne de Ski
Canadian Ski Patrol System



ZONE DES CANTONS DE L'EST ❄️ EASTERN TOWNSHIPS ZONE

Trousse D'Information Saison 2009–2010
Information Kit 2009–2010 Season

C.P. 432, succ. H, Montréal (Qc) H3G 2L1

Sans frais – Toll Free: 1 (888) 562-4003

www.pcsqestrie.com
info@pcsqestrie.com

13e édition – Finale

Organisation de la Patrouille Canadienne de Ski

Bienvenue dans l'Organisation de la Patrouille Canadienne de Ski, de la Zone des Cantons de l'Est. Plus de 66 années d'expérience et 5 000 membres d'un océan à l'autre, fait de nous les experts en matière de patrouille de ski au Canada. L'Organisation de la patrouille canadienne de ski (OPCS) est un organisme sans but lucratif qui fournit des services de premiers soins et de sécurité dans les stations de ski et d'autres événements non-ski partout au Canada. L'OPCS est reconnue pour la qualité et le professionnalisme de la formation de ses membres. Nos membres incluent des hommes et des femmes qui occupent tous les niveaux de la société âgées entre 18 et 80 ans. Pour maintenir une qualité de service exceptionnel dans les stations de ski, l'OPCS est constamment à la recherche de nouveaux patrouilleurs.

Le but premier de l'OPCS, c'est la sécurité et la prévention des accidents sur les pentes et les pistes de ski. En collaboration avec l'Association Canadienne de Ski, l'Alliance des Moniteurs de Ski et le Conseil Canadien de Ski, l'OPCS travaille à diminuer la fréquence des accidents de ski et fait tout son possible pour que les skieurs puissent pratiquer leur sport favori, ski, planche à neige ou autres, en toute sécurité.

Pourquoi devenir membre de l'OPCS?

Les avantages aux skieurs (alpin, nordique ou télémark) et planchistes sont :

- Ski/planche illimité
- Avantages spéciaux aux patrouilleurs dans les stations de ski locales
- Offres promotionnelles de la part de nos commanditaires et partenaires
- Formation en premiers soins et des procédures de sauvetage sur neige, qu'aucune autre organisation du genre offre, avec nos instructeurs certifiés
- Opportunité d'améliorer votre niveau de ski/planche
- Chance de se faire de nouveaux amis
- Partage d'une passion commune pour les sports d'hiver

Qui peut se joindre à l'OPCS?

Toute personne âgée de 18 ans ou plus qui est de niveau intermédiaire avancé en ski/planche, qui a une passion pour les sports d'hiver et qui désire aider les gens peut se joindre à l'OPCS.

Stations de Ski desservies par l'O.P.C.S

Dans les régions desservies par la Zone des Cantons de l'Est, l'OPCS compte quelque 200 patrouilleurs qui assurent la sécurité et les premiers soins à chaque fin de semaine de la saison dans 3 centres alpins et dans 3 centres nordiques :

- | | |
|--------------|----------------------|
| • Montjoye | • Jouvence |
| • Orford | • Parc Mont-Mégantic |
| • Owl's Head | • Parc Mont Orford |

Canadian Ski Patrol System

Welcome to the Canadian Ski Patrol System, Eastern Townships Zone. Over 66 years experience and 5,000 members from coast to coast make us the nation's ski patrol experts. The Canadian Ski Patrol System (CSPS) is a national non-profit organisation providing safety and rescue services in ski areas as well as at important non-skiing events in every province. The CSPS is recognised for the quality and professionalism of the training it gives its members. That membership includes men and women from all walks of life, every level of society and ages ranging from 18 to 80 years. To maintain our outstanding service to ski areas, the CSPS is constantly recruiting new patrollers.

The primary function of the CSPS is ski safety, and the prevention of ski accidents. Working in conjunction with the Canadian Ski Association, the Canadian Ski Instructors Alliance and the National Ski Council, the efforts of the System are aimed at reducing the occurrence of ski accidents and to ensure that all skiers may safely obtain maximum enjoyment from skiing.

Why should I Join the CSPS?

Benefits to boarders and skiers (Nordic, Alpine and Telemark) are:

- Unlimited skiing/boarding
- Special advantages offered to patrollers at local ski areas
- Sponsorship and partnership programs
- First aid and on-snow rescue procedure training, like no other organisation offers, from our certified instructors
- Opportunity to improve your on-snow abilities
- Chance to make life-long friends
- Camaraderie shared with other winter enthusiasts

Who can join the CSPS?

Any individual, 18 years or more with strong intermediate on-snow skills, who has an enthusiasm for on-snow activities and enjoys helping others is welcome to join the CSPS.

Ski centres serviced by the CSPS

Within the Eastern Townships Zone, some 200 CSPS patrollers provide safety and first aid services every weekend of the ski season at 3 alpine and 3 nordic centres:

- | | |
|--------------|----------------------|
| • Montjoye | • Jouvence |
| • Orford | • Mont-Mégantic Park |
| • Owl's Head | • Mont Orford Park |

Frais d'Inscription et Frais Supplémentaires¹

Frais d'inscription

- Alpin 130 \$
- Nordique 101 \$

Vous recevrez un reçu pour fins d'impôt pour ces frais qui sont considérés comme des frais de formation.

Frais supplémentaires

- Manuel du patrouilleur 30 \$
- Trousse de premiers soins² 40 \$
- Masque de poche 15 \$
- Billets de tirage de la zone³ 125 \$
- Dépôt initial pour la veste⁴ 50 \$
- Garantie annuelle de retour de la veste⁵ 100 \$

Vous pouvez défrayer les coûts de façon intégrale ou en trois versements : un premier à l'inscription, un deuxième à la mi-session et le dernier paiement lors des examens finaux.

Il existe aussi certains articles que les patrouilleurs devront avoir dans leur trousse de premiers soins et qui ne sont pas fournis par l'OPCS, tel qu'un sifflet non métallique, des pantalons de ski de couleur foncée (bleus foncés ou noirs), des ciseaux à bouts ronds, un couteau de poche, un crayon et un carnet de notes.

Remboursement

Si pour une raison quelconque, vous abandonnez la formation après vous être inscrit, vous pouvez avoir droit à un remboursement selon la loi des normes de la protection du consommateur. Pour une demande de remboursement, veuillez s'il vous plaît laisser votre message au répondeur de la Zone : 1 (888) 562-4003.

NOTE : Tous les patrouilleurs doivent acquitter leurs frais et autres dettes à la satisfaction de la Zone avant de passer leurs examens.

¹ Ces montants sont sujets à changement sans préavis.

² Fournitures de premiers soins de base incluses

³ Remboursés si vendus, 25 billets à 5 \$ chacun

⁴ Remboursable si vous quittez la patrouille

⁵ Chèque post-daté détruit si la veste est retournée avant le 1er juillet de l'année suivante

Fees & Additional Costs⁶

Registration Fees

- Alpine \$130
- Nordic \$101

You will receive a tax receipt for your registration fees because it is recognised training that can be claimed as tuition fees.

Additional Costs

- Patroller Manual \$30
- First-aid kit⁷ \$40
- Pocket-face mask \$15
- CSPS Zone raffle tickets⁸ \$125
- One-time jacket deposit⁹ \$50
- Annual jacket return guarantee¹⁰ \$100

Fees can be paid in whole or in three equal payments: the first payment at registration, the second at mid-term and the final payment at your exams.

There are some items that patrollers are required to have that are not furnished by CSPS. For example, a non-metallic whistle, dark-coloured (navy blue or black) ski pants, rounded scissors, a pocket-knife, a note pad and a pencil.

Refunds

If, for some reason, you decide to abandon the training after you have registered, you may be eligible to a refund according to the "Office de la Protection du Consommateur." To request a refund, please leave a message on the Zone voice mail system at 1 (888) 562-4003.

NOTE: All patrollers must pay their fees and other debts in full to the Zone's satisfaction before they are admitted to the final exams.

⁶ Prices subject to change without notice

⁷ Basic first aid supplies included

⁸ Recovered if sold, 25 tickets at \$5 each

⁹ Refunded when you leave from the patrol

¹⁰ Post-dated cheque, destroyed and never cashed if the jacket is returned by July 1st

Formation et Examen

Voici la description complète des exigences de formation à satisfaire afin d'obtenir votre certification de l'Organisation de la Patrouille Canadienne de Ski.

Nouveaux Patrouilleurs (Débutants)

- 54 heures de cours en classe :
 - 9 semaines de cours, deux cours par semaine de 19 à 22 h
- 8 heures de formation en procédures et opérations pour les patrouilleurs alpins
- Certification RCR
- Examen de premiers soins écrit
- Examen de premiers soins pratique
- Évaluation sur neige et formation
 - Évaluation le 12 décembre 2009
 - Formation le 12 décembre 2009 – 24 janvier 2010

Vous devrez être présents aux journées de formation communes énoncées ci-dessus pour compléter avec succès votre cours de premiers soins de l'OPCS.

Les anciens patrouilleurs

- 12 heures de formation en classe
 - 3 cours de 19 à 22 h
 - et
 - 8 heures de formation en premiers soins à l'extérieur, de 9 à 17 h le samedi 12 septembre à l'École La Ruche à Magog
- 8 heures de formation en procédures et opérations pour les patrouilleurs alpins la samedi 26 septembre à Orford
- Certification RCR
- Examen de premiers soins écrit
- Examen de premiers soins pratique
- Évaluation sur neige et formation à chaque trois ans

Training and Testing

The following is a description of the training requirements to obtain your certification from the Canadian Ski Patrol System.

First Year Patrollers (Beginners)

- 54 hours of class room courses :
 - 9 weeks of courses, two classes per week from 7 to 10 p.m.
- 8 hour area procedures & operation training day for alpine patrollers
- CPR certification
- Written first aid exam
- Practical first aid exam
- On-snow evaluation & training
 - Evaluation December 12, 2009
 - Training December 12, 2009 – January 24, 2010

Patroller candidates (new patrollers) must attend all the aforementioned training events to successfully complete your first-aid course with the CSPS.

Returning Patrollers (Refreshers)

- 12 hours of class room courses:
 - 3 courses, from 7 to 10 p.m.
 - and
 - 8 hours Outdoor First Aid Training, from 9 a.m. to 5 p.m. on Saturday, September 12, 2009 at École La Ruche in Magog
- 8 hour area procedures & operation training day for alpine patrollers on Saturday, September 26, 2009
- CPR certification
- Written first aid exam
- Practical first aid exam
- On-snow evaluation & training every 3rd year

Critères de réussite du cours de premiers soins de l'OPCS

Certification de premiers soins

La note de passage pour les patrouilleurs de première année dans la Zone des Cantons de l'Est est de 75 % pour chacun des examens, pratique et théorique. De plus, les étudiants doivent démontrer un minimum de 3 techniques en RCR.

- Les candidats qui obtiennent une note de 75 % peuvent passer directement à l'examen pratique.
- Le candidat patrouilleur qui n'obtient pas au moins 60 % à l'examen théorique n'a pas acquis le minimum de connaissances théoriques pour agir comme secouriste au sein de l'Organisation de la Patrouille Canadienne de Ski. Nous vous inviterons donc à reprendre le cours l'année prochaine moyennant les frais d'inscription.
- Le candidat patrouilleur qui obtient entre 61 % et 74 % à l'examen théorique, peut se voir offrir la chance de reprendre l'examen théorique à une date ultérieure, à la discrétion du Vice-président Éducation. Pour avoir le droit de passer votre examen pratique, vous devrez obtenir au moins 75 % à votre deuxième examen théorique.
- Tous les nouveaux patrouilleurs doivent obtenir au moins 75 % à leur examen pratique pour être considéré qualifié.

Veuillez noter que la note de passage pour les anciens patrouilleurs est de 80 % pour chacun des examens, pratique et théorique.

Certification sur neige

Lorsque la formation en classe est terminée et les examens passés, le candidat patrouilleur doit compléter une formation sur neige, qui consiste à une évaluation en ski ou sur planche, formation en maniement de traîneau et gestion de site d'accident. L'évaluation sur neige se tient normalement la deuxième fin de semaine de décembre (si dame nature le permet). L'évaluation sur neige et l'introduction au maniement du traîneau pour tous les patrouilleurs de la Zone se tiennent au Mont Orford pour le ski alpin et le Parc Orford pour les patrouilleurs nordiques. La formation sur neige se poursuit au centre de ski assigné du patrouilleur.

Toute la formation et la certification sur neige doivent être complétées au plus tard la 3^e fin de semaine de janvier. Tout patrouilleur qui n'aura pas complété sa formation/certification se verra décerner le statut de patrouilleur associé pour le reste de la saison et ne pourra porter le manteau de l'O.P.C.S. Il est fortement recommandé que les patrouilleurs de première année soient disponibles pour participer à la formation sur neige chaque fin de semaine jusqu'à ce qu'ils aient complété la formation à leur centre attribué.

Note : Un patrouilleur ne pourra porter son manteau de patrouille que pour la discipline pour laquelle il sera certifié. Les patrouilleurs doivent compléter une formation sur neige pour chaque discipline de ski (nordique, alpin ou télémark) et/ou planche pour laquelle ils désirent patrouiller. Il n'est possible de se certifier que pour une discipline sur neige par saison.

Criteria to Successfully Complete the CSPS Certification

First aid certification

The passing grade for first year patrollers in the Eastern Townships Zone is 75% for both the written and the practical first aid exams. The students must also successfully demonstrate three techniques of CPR.

- Patroller candidates who obtain a mark of 75% or better can immediately take their practical exam.
- Patroller candidates who obtain a mark of 60% or less on their written exam will not have demonstrated sufficient theoretical knowledge to act as a first-aider with the Canadian Ski Patrol System. You are welcome to take the course again next year, provided that you pay your tuition fees.
- Patroller candidates who obtain a mark of 61% to 74%, at the discretion of the Vice President of Education, may be given a chance to re-write the written exam, at a later date. To have the right to do your practical exam, you will have to obtain at least 75% on this second attempt.
- All patroller candidates must obtain at least 75% in their practical exam to be considered a qualified candidate.

Please note that the passing mark for returning patrollers (refreshers) is 80% for both the written and practical exams.

On-Snow Certification

Once the first aid course and exams are passed, the patroller candidate must complete their on-snow training, which consists of a ski or snowboard evaluation, toboggan handling and accident site management. The on-snow evaluation is usually held the 2nd weekend in December (weather conditions permitting). The on-snow evaluation and the introductory toboggan training for all patrollers in the zone are held at Mont Orford for Alpine patrollers and Orford Park for Nordic patrollers. On-Snow training continues at the patroller candidate's assigned ski centre.

All on-snow training and certification must be completed by the 3rd weekend in January. Any patroller who has not completed their on-snow training/certification will be given associate patroller status for the remainder of the season and not permitted to wear a CSPS patrol jacket. It is highly recommended that all first-year patrollers be available to attend on-snow training sessions every weekend at their assigned ski centre until they have completed all their on-snow training.

Note: A patroller may only wear a patrol jacket while pursuing an on-snow sport for which they are certified. Patrollers must complete the on-snow training for each type of skiing (nordic, alpine or telemark) and/or snowboarding for which they would like to actively patrol. It is possible to certify for only one type of on-snow qualification per season.

Compétition de premiers soins

À chaque année, à la mi-février, la Zone organise une compétition de premiers soins entre toutes les stations de ski dans la zone. Les nouveaux patrouilleurs ainsi que les anciens sont invités à y participer. L'équipe gagnante est invitée à participer à la compétition de la Division du Québec, à la mi-mars. L'équipe gagnante de la Division du Québec est ensuite invitée à participer à la compétition nationale qui se tient en mai à chaque année.

Dates de formation de la Zone

Formations des Nouveaux Patrouilleurs

Premier cours débutants	Montréal ¹¹	21 sept. 2009
Premier cours débutants	Magog ¹²	22 sept. 2009
Fin de semaine formation des débutants	?	24 oct. 2009
Dernier cours débutants	Montréal	18 nov. 2009
Dernier cours débutants	Magog	19 nov. 2009
Examens des débutants	Magog ¹²	21 nov. 2009
Évaluations sur-neige (Alpin)	Mont Orford	12 déc. 2009
Évaluations sur-neige (Nordique)	Parc Orford	19 déc. 2009

Formations des Anciens Patrouilleurs

Fin de semaine formation des instructeurs	Owls Head	29-30 août 2009
Cours des anciens	Montréal ¹⁷	9, 14, 17 sept. 2009
	Montréal ¹¹	21, 23 sept. 2009
Cours des anciens	Magog ¹²	12 sept. 2009
Cours des anciens	Montjoye ¹⁴	8, 15, 16 sept. 2009
	Magog ¹²	22, 24 sept. 2009
Journée formation anciens	Mont Orford	26 sept. 2009
Examens des anciens	Magog	3 oct. 2009

Lieux de formation et Inscriptions

Montréal ¹⁷	Montréal ¹¹	Magog ¹²
École Jeanne-Mance 4240, de Bordeaux Montréal, QC	Bell Canada 1, carrefour Alexander- Graham-Bell, Édifice A, Verdun (Île-des-Sœurs)	École secondaire La Ruche 1255, boul. des Étudiants, Magog
Montjoye¹⁴ 4705, chemin Capelton (route 108) Canton-de-Hatley		

¹¹ Les lundis et mercredis soirs. Le cours du 12 octobre (Action de Grâce) est reporté au 13 octobre.

¹² Les mardis et jeudis soirs.

First Aid Competition

Every year, mid-February, the Zone holds a first aid competition at one of its ski centres. First year patrollers are invited to compete. The top 2 teams are invited to participate in the Division First Aid Competition held in mid-March. The top team at the Division competition is then invited to participate in the National First-Aid Competition held in early May.

Zone Training Dates

Beginner Training

First Beginner Course	Montréal ¹³	Sept. 21, 2009
First Beginner Course	Magog ¹⁴	Sept. 22, 2009
Beginner Training Weekend	?	Oct. 24, 2009
Last Beginner Course	Montréal	Nov. 18, 2009
Last Beginner Course	Magog	Nov. 19, 2009
Beginner Exams	Magog ¹⁴	Nov. 21, 2009
On-Snow (Alpine) Evaluations	Mont Orford	Dec. 12, 2009
On-Snow (Nordic) Evaluations	Parc Orford	Dec. 19, 2009

Refresher Training

Instructor training weekend	Owls Head	Aug. 29-30, 2009
Refresher courses	Montréal ¹⁵	Sept. 9, 14, 17, 2009
	Montréal ¹³	Sept. 21, 23, 2009
Refresher courses	Magog ¹⁴	Sept. 12, 2009
Refresher courses	Montjoye ¹⁶	Sept. 8, 15, 16, 2009
	Magog ¹⁴	Sept. 22, 24, 2009
Refresher Training Day	Orford	Sept. 26, 2009
Refresher Exams	Magog ¹⁴	Oct. 3, 2009

Training & Registration Locations

Montréal ¹⁵	Montréal ¹³	Magog ¹⁴
École Jeanne-Mance 4240, de Bordeaux Montréal, QC	Bell Canada 1, carrefour Alexander- Graham-Bell, Édifice A, Verdun (Île-des-Sœurs)	École secondaire La Ruche 1255, boul. des Étudiants, Magog
Montjoye¹⁶ 4705, chemin Capelton (route 108) Canton-de-Hatley		

¹³ Monday & Wednesday nights. The October 12 (Thanksgiving) course will be given on the October 13

¹⁴ Tuesday & Thursday nights.

Administration & Opérations

Choix de Stations de Ski

Nous faisons tout en notre possible pour attirer les patrouilleurs au centre de leur choix. Cependant, sur la fiche d'inscription, on demande que le débutant indique, par ordre de priorité, trois choix de stations de ski où il aimerait patrouiller. Certains centres de ski ont une liste d'attente et d'autres requièrent un niveau plus élevé d'habiletés sur neige que d'autres. Pour cette raison, les patrouilleurs ne seront attirés à leur centre de ski que lorsqu'ils auront terminé les évaluations de premiers soins et de ski en décembre.

Assignations

Les assignations varient d'un centre à l'autre. En général, un patrouilleur alpin est attiré une fin de semaine sur deux et un patrouilleur nordique, un fin de semaine sur trois. Il peut y avoir des exceptions qu'il faut négocier au préalable avec le chef de patrouille. L'ouverture des pentes et des pistes se fait généralement à 8 h ou 8 h 30 selon les centres. Les patrouilleurs en devoir sont tenus d'être présents et prêts à patrouiller dès l'ouverture des pistes. Les patrouilleurs en devoir sont requis de patrouiller les pistes jusqu'au balayage des pistes (fermeture) qui se termine vers 16 h 30 normalement.

Privilèges des visiteurs

Pour visiter un centre de ski, vous devez avoir en possession votre carte d'identité de patrouilleur, votre manteau de patrouille, trousse de premiers soins ainsi qu'une permission écrite de votre Chef de patrouille. À l'extérieur de la Zone, il faut avoir une lettre de son Président de Zone. Un patrouilleur qui veut visiter un autre centre de ski dans la Zone doit avoir complété TOUTE sa formation (premiers soins et sur neige). Certains centres ont des politiques restrictives pour les visiteurs; il faut par conséquent toujours communiquer avec le Chef de patrouille du centre visité. À votre arrivée, on doit s'identifier au Chef de patrouille avant de commencer à skier et respecter les politiques et les règlements du centre de ski local. On s'attend à ce que les visiteurs soient présents pour une journée complète de patrouille, jusqu'à la fermeture.

Administration & Opérations

Ski Centre Assignments

We make every attempt to assign new patrollers to the ski centre of their choice. However, we ask that you indicate 3 choices, in order of preference, on your registration form. Certain ski centres have patroller waiting lists and some centres require higher levels of on-snow ability than others. For this reason, ski centre assignments for new patrollers will only be finalised after both first aid and on-snow evaluations have been completed in December.

On-Duty Assignments (Schedule)

On-duty schedules vary for each ski centre. In general, an alpine patroller is assigned every second weekend, and a nordic patroller, every third weekend. There may be exceptions, which have to be negotiated with the Patrol Leader in advance. At most centres, on-duty patrollers are expected to arrive between 8 and 8:30 a.m., be available to open and patrol the trails until Sweep (closing the trails) which is completed at approximately 4:30 p.m.

Visiting privileges

To visit a ski center, you must have your patroller ID card, patroller jacket, first aid kit and written permission from your Patrol Leader. To visit another zone, a letter from the Zone President is also required. Visiting patrollers must have completed all their training (first aid and on-snow). Some centres have policies restricting visitors; therefore always contact the Patrol Leader of a centre prior to visiting. Upon arrival, always present yourself to the local Patrol Leader prior to skiing and respect the policies and regulations of the local ski centre. All visitors are expected to fulfill a full day of patrolling including sweep.

Le Manteau et l'Uniforme d'OPCS

L'uniforme officiel de la Patrouille comprend :

- Veste officielle de l'OPCS
- Trousse ou sac à dos de premiers soins de couleur bleu foncé
- Pantalons de ski de couleur prédominante bleu foncé
- Chapeaux ou casque de couleur bleu foncé ou jaune

Le port de l'uniforme est un privilège accordé aux membres actifs certifiés selon les normes de l'OPCS. Afin d'obtenir le privilège de porter le manteau jaune et bleu de la Patrouille, un candidat patrouilleur doit avoir complété toutes les composantes de la formation de la Patrouille, les évaluations telles que décrites sur les pages précédentes pour les premiers soins et sur neige. Il est possible que certains candidats patrouilleurs prennent plus d'une saison pour compléter toutes les exigences de formation avec succès.

La Zone fournira le manteau de la patrouille à tous les membres de la Patrouille entièrement certifiés qui ont payé tous leurs frais d'inscription à la satisfaction de la Zone. Le Patrouilleur est responsable d'acheter (sa trousse de premiers soins ou son sac à dos et les pantalons).

Un patrouilleur doit porter la veste officielle quand il est de service ou dans les occasions spéciales déterminées par l'exécutif de la Zone. Règle générale, on ne porte la veste qu'au centre de ski. Les anoraks ne peuvent être transportés hors du centre qu'avec l'autorisation du chef de patrouille. Lorsqu'il porte la veste, un patrouilleur doit OBLIGATOIREMENT porter sa trousse de premiers soins, remplie selon les normes du Manuel du patrouilleur de l'OPCS.

Note sur les sacs à dos : Les patrouilleurs qui portent le sac à dos au lieu de la trousse à la taille doivent retirer l'écusson «croix et feuille d'érable» de leur sac à dos lorsqu'il ne sont pas officiellement en devoir.

The CSPA Jacket & Uniform

The CSPA official uniform consists of the following:

- CSPA Jacket
- First aid kit or first aid back-pack dark blue in colour
- Ski pants predominantly dark blue in colour
- Hat or helmet predominantly dark blue or yellow in colour

Wearing the official uniform is a privilege of an Active Member trained to the Patroller Certification. In order to earn the right to wear our yellow and blue patroller jacket, a patroller candidate must successfully complete all of the training components, evaluations and examinations as described on the previous page for both first aid and on-snow. It is possible that for certain patroller candidates. It may take more than 1 season to successfully complete all of the training requirements.

The zone will provide a CSPA jacket to all fully certified patrollers who are in good-standing and have paid all their fees to the satisfaction of the zone. The patroller is responsible for purchasing a first aid kit or back-pack and the appropriate coloured pants and head-wear.

A patroller can only wear their official CSPA jacket at the ski centre when on active duty or at special occasions sanctioned by the Zone Executive. Unless authorised by the Patrol Leader, CSPA jackets are to be kept at the patroller's assigned ski centre. Patrol jackets are not to be worn while driving to a ski centre. When wearing the CSPA jacket, the patroller MUST wear a fully stocked first-aid kit.

Note on back-packs: Patrollers who wear a first aid back-pack in lieu of a kit must remove the official CSPA "Cross & Leaf" logo from their back-pack when they are not officially on-duty.

Lieux de formation et Inscriptions - Training & Registration Locations:

Montréal	Sherbrooke
École Jeanne-Mance	Montjoye
4240, de Bordeaux	4785, chemin Capelton (route 108)
Montréal, QC	Canton-de Hatley

Inscriptions des nouveaux patrouilleurs – et inscriptions des débutants

Montréal	19 à 22 h	9, 14, 17 sept. 2009
	7– 10 p.m.	Sept. 9, 14, 17 2009
Sherbrooke	19 à 22 h	8, 15, 16 sept. 2009
	7 - 10 p.m.	Sept. 8, 15, 16, 2009

Dates à Retenir - Important Dates

Premier cours débutants	Montréal (Campus Bell)	21 sept. 2009
First Beginner Course	Montréal (Bell Campus)	Sept. 21, 2009
Premier cours débutants	Magog	22 sept. 2009
First Beginner Course	Magog	Sept. 22, 2009
Bazar du Ski extrême	Cegep Champlain Longueuil	14 et 15 nov. 2009
Extreme Ski Swap	Champlain College Longueuil	Nov. 14 & 15, 2009